



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue vendredi, le 8 mars 2019 au 247, rue Principale à Sainte-Monique, à 15h heures.

Assiste également à la séance, madame Amélie Dugré, CPA, CA, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sont présents :

Madame Denise Gendron	mairesse
Madame Sylvie Laplante	conseillère siège numéro 3
Monsieur Michel Veilleux	conseiller siège numéro 4
Monsieur Claude Lemire	conseiller siège numéro 5
Monsieur Gilles Montembeault	conseiller siège numéro 6

Sont absents :

Monsieur Vernhar Gervais	conseiller siège numéro 1
Madame Nathalie Chapdelaine	conseillère siège numéro 2

Tous les membres présents forment quorum sous la présidence de madame Denise Gendron, mairesse.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue par la mairesse.

2. CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires relatives à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au moins 72 heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu.

Résolution 2019-03-046

Sur proposition de monsieur Gilles Montembeault, appuyé par madame Sylvie Laplante, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEUR**
 - A) **MANDAT TECHNI-CONSULTANT POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUTS**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

4. VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a) **MANDAT TECHNI-CONSULTANT POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUTS**

Résolution 2019-03-047

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée dans un processus de mise aux normes de l'assainissement des eaux usées au niveau du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le dossier d'assainissement des eaux usées de la municipalité est considéré prioritaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu plusieurs démarches et études effectuées précédemment afin de doter les citoyens du périmètre urbain d'un système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE lors du projet de remplacement de la conduite d'égout sanitaire de la rue Saint-Augustin, la Municipalité a relevé qu'aucune considération n'a été portée par les professionnels au dossier au niveau de la capacité de captage des eaux de pluie par le réseau d'égout pluvial actuel dans une optique d'augmentation de la quantité annuelle de pluie due aux changements climatiques.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté via la résolution no 2017-06-076 le service de génie de la MRC Nicolet-Yamaska afin d'accompagner la municipalité dans le dossier.

CONSIDÉRANT QUE le projet du remplacement des conduites d'égout sanitaire, tel que détaillé dans le plan d'intervention de la firme EXP, déposé en 2016 est maintenant beaucoup plus complexe qu'initialement prévu lors du dépôt de la programmation des travaux pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie maintenant adoptée par la Municipalité est de regrouper tous les travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire dans un même projet et de faire la demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de libérer la subvention du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 afin de l'appliquer sur un autre projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Montembeault, appuyé par monsieur Claude Lemire, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

MANDAT - la municipalité est autorisée à retirer le mandat au service de génie de la MRC Nicolet-Yamaska et d'accorder à la firme Techni-Consultants le mandat de collaborateur externe pour la libération de la subvention TECQ 2014-2018, l'établissement d'un plan directeur du réseau pluvial en intégrant le MTQ dans les discussions et de l'accompagnement de la Municipalité dans la planification des mandats professionnels.

DÉPENSE - la municipalité est autorisée à dépenser un maximum de **TROIS MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (3 450 \$)** taxes non incluses pour les fins de la présente résolution.

SOURCE DES FONDS - la municipalité imputera la dépense au fonds général et appliquera contre la dépense toute subvention reçue à cette fin.

SIGNATURES - la mairesse et la directrice générale & secrétaire-trésorière sont autorisées à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne se trouve dans la salle, le point est fermé.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2019-03-048

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Michel Veilleux, la séance est levée à 15h11.

Adoptée

Denise Gendron
Mairesse

Amélie Dugré, CPA, CA, MBA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

La Mairesse est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Par sa signature, la mairesse scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

Denise Gendron

Denise Gendron
Mairesse